EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 novembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre novembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 octobre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Magali GALLAIS à Cyril CINEUX, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à M. Guillaume VIMONT.
M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance pendant la présentation de la question n°4 sans laisser de pouvoir.
Jérôme GODARD quitte la séance pendant le débat de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.
Christian PORTEFAIX quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et donne pouvoir à M. Saïd Akim BARA.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 30

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Mesdames Magali GALLAIS et Valérie BERNARD ne prennent pas part au vote en tant que membres au CA de l'ADSEA 63.

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent en raison de leur activité annuelle, de leur action et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Subvention de fonctionnement

Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Puy-de-Dôme

L'association dite Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Puy-de-Dôme a pour but de s'intéresser et d'intervenir dans tous problèmes relatifs à l'enfance et à l'adolescence en situation de risque, en souffrance ou inadaptée, ainsi qu'à leurs familles et à leur environnement.

Le service Prévention Action Rue et Quartier (P.A.R.Q.) est un service de Prévention Spécialisée, implanté à Cébazat et composé de quatre équipes intervenant respectivement sur 5 sites géographique de Clermont-Ferrand. L'équipe Centre Ville articule son action autour de deux pôles notamment au travers de l'Ecoutille. L'Ecoutille est un lieu d'accueil et d'écoute pour adolescents et jeunes adultes, situé au 14 avenue Charras, une vitrine sur la rue.

Le budget prévisionnel de l'équipe Centre Ville de l'association, pour l'exercice 2016, est de 252 131,08 euros.

L'association demande une subvention pour l'Ecoutille d'un montant de 800 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2015 une subvention de fonctionnement de 800 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 800 euros à l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2016.

Subventions exceptionnelles

GEM Avenir

L'association dite GEM Avenir, parrainée par l'ADAPT Auvergne et par l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens d'Auvergne, a pour but :

- d'assurer le fonctionnement d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) situé sur l'agglomération de Clermont-Ferrand,
- de promouvoir tout type d'actions en faveur des personnes adultes handicapées suite à une lésion cérébrale acquise.

Le GEM est un lieu convivial, un espace de rencontres, d'échanges et d'activités pour ces adultes.

Le GEM Avenir a pour vocation de :
- rompre l'isolement des personnes qu'une altération de santé met en difficulté d'insertion sociale ;
- favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la responsabilisation de ces personnes ;
- proposer des activités de loisirs ;
- instaurer une entraide mutuelle de sorte que chacun puisse, si besoin est, y trouver soutien, aide, dans une dynamique favorisant la solidarité et la coopération entre ses adhérents ;
- être un lieu de ressources permettant d'informer, d'orienter les personnes sur les questions de la vie quotidienne et du lien social.

Lors d'un festival «Culture Dans Tous Les Sens 2016», quelques adhérents de l'association ont participé à un atelier de découverte des Arts du Cirque avec l'Ecole Municipale de Cirque. Cette expérience a convaincu les adhérents de l'intérêt de ce genre de pratique qui met à contribution le corps et l'esprit en combinant l'artistique et l'activité physique. Les adhérents souhaitent donc approfondir cette découverte et s'initier aux Arts du Cirque avec l'Ecole de Cirque de la ville de Clermont-Ferrand. Pour clôturer ce cycle, une présentation du travail réalisé est envisagée lors d'un temps de convivialité.

Le budget prévisionnel de l'action est de 6 840 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2015 une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 600 euros à GEM Avenir, au titre de l'année 2016.

Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme

L'association dite Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme a pour but l'entraide bénévole morale, spirituelle pour ceux qui le désirent, et la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles dont un ou plusieurs enfants sont décédés, conformément aux orientations définies par l'Association Nationale «Jonathan Pierres Vivantes» dont le siège social est à Paris. Cette entraide peut aussi s'adresser aux frères et sœurs d'un enfant décédé.

L'association organise à nouveau une journée d'accueil, d'échanges et de soutien psychologique entre parents, frères et sœurs endeuillés, le 19 novembre 2016, au Centre de Chadieu d'Authezat dans le Puy-de-Dôme. Le thème de cette journée sera «Au temps du deuil, mieux se comprendre et s'accepter / Les émotions du deuil, le positionnement avec l'entourage». Un travail de groupes d'échanges avec des parents écoutants aura lieu. Une conférence animée par une psychologue est également prévue.

Le budget prévisionnel de l'action est de 1 160 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention d'un montant de 700 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2015 une subvention exceptionnelle de 450 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 100 euros pour cette action.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 450 euros à Jonathan Pierres Vivantes Association Départementale du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2016.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 novembre 2016.

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe à la Solidarité et à l'Action Sociale,

Nicaise JOSEPH.